



Monsieur Stéphane Richard  
PDG du Groupe Orange  
78 rue Olivier de serres  
75015 Paris

Montreuil, le 16 mars 2015

**LR/AR n°2C 033 783 8230 3**

**Objet** : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 9 avril 2015

Monsieur le Président Directeur Général,

La CGT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du jeudi 9 avril 2015, couvrant l'ensemble des personnels du Groupe Orange quels que soient leurs statuts. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la journée d'actions interprofessionnelles.

Plusieurs organisations syndicales dont la CGT, appellent tous les salarié-es, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emplois, du privé et du public à l'action et à la grève le 9 avril prochain avec une grande manifestation nationale à Paris. Elles veulent ainsi faire converger les revendications qui s'expriment dans de nombreux conflits sociaux dans des branches et les entreprises.

Un changement de cap est nécessaire pour la croissance, des emplois durables et pour la justice économique, fiscale et sociale.

La direction du Groupe Orange poursuit ses choix orientés vers le capital et la finance, pour la CGT, il faut une autre redistribution des richesses en faveur du travail notamment pour accroître l'emploi, augmenter les salaires, développer l'investissement et la recherche.

En refusant de répondre aux revendications du personnel, notamment dans le cadre des NAO, la direction contribue à alimenter la crise économique et sociale comme la crise sociale interne au Groupe.

La direction doit utiliser les richesses créées par le travail pour répondre aux besoins du personnel sur:

**L'emploi :**

- 5 000 recrutements minimum pour 2015 ;
- Le remplacement de tous les départs pour les années suivantes ;
- L'arrêt des restructurations et fermetures de sites ;
- La création d'emplois en CDI à temps plein pour répondre aux besoins identifiés dans chaque service ;
- L'embauche des salariés précaires et alternants notamment en respectant l'accord intergénérationnel qui prévoit 1500 embauches d'apprentis.
- L'internalisation de l'activité et des emplois de la sous-traitance;
- L'intégration des filiales au sein d'Orange SA.
- Le maintien et le développement des activités sur l'ensemble du territoire

**La direction d'Orange doit préserver le pouvoir d'achat de ses personnels et dispose de moyens pour le faire.**

**Cela passe par :**

- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et de salaires sur la base d'un SMIC à 1 700€ bruts mensuel et, pour les cadres, sur la base du plafond de la Sécu (3 129€ bruts mensuel) ;

- L'attribution d'un 13ème mois ;
- la revalorisation du CFT à hauteur de 20 % du salaire ;
- Un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion;
- Une égalité salariale hommes femmes sur la base : « à travail égal, salaire égal » ;

**Les conditions de travail :**

- Des mesures spécifiques permettant aux salariés éligibles au service actif de prendre leur retraite dès l'ouverture de leurs droits ;
- Le respect des rythmes biologiques et de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée;
- L'arrêt de toute forme de pressions et une organisation du travail qui mette l'humain au centre des choix ;
- L'intervention de FT-Orange auprès de ses sous-traitants pour faire respecter les droits des salariés ;
- L'ouverture de négociation sur la responsabilité sociale de FT-Orange envers ses sous-traitants et l'harmonisation par le haut des droits et garanties des salariés.

**La protection sociale :**

- Assurer pour toutes les générations, un niveau de pension à 1 700€ dès 60 ans ;
- Reconnaître la pénibilité en permettant des départs anticipés avant 60 ans, avec une pension d'un minimum de 1 700€ ;
- L'intégration dans le calcul du niveau de pension toute forme de rémunération dans l'entreprise (Primes, PVV, PVM, complément FT, AVMON ...) ;
- Une prime de 24 mois pour tous les TPS ;
- La fin des dispositifs d'exonération qui mettent l'assurance maladie en déficit ;
- L'arrêt des mesures de désengagements (déremboursements, franchise etc.) ;
- La prise en charge par Orange des frais médicaux conséquents à l'activité professionnelle ;
- L'amélioration des prestations et la prise en charge de l'augmentation de la cotisation par Orange pour le contrat Groupe Santé/Prévoyance des salariés de droit privé ;
- Une participation immédiate à hauteur de 60% aux cotisations santé et prévoyance des fonctionnaires ;

Des droits nouveaux d'intervention pour les Institutions Représentatives du Personnel, notamment un droit de recours suspensif aux licenciements et aux restructurations.

Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement au service du droit à la communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT

Alice ROUPY

